

SAC-241004

ANNEXE 1

Transcription de la 282^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 4 octobre 2024

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

1.1 Bienvenue

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde, j'espère que vous allez bien. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à la 282^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. En guise d'ouverture, l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Je vous rappelle avant de lancer la réunion que nous sommes aujourd'hui en webdiffusion donc en direct et je voudrais souhaiter la bienvenue à Amel Kaouche du campus d'Edmundston donc bienvenue au Sénat académique, c'est une reconduction donc re-bienvenue. Les scrutateurs pour cette séance du Sénat académique seront Janice Comeau et Michel Couture et aujourd'hui les personnes excusées sont les suivantes : Hélène Albert, Jean Baptiste Koffi, Francis LeBlanc, Denis Prud'homme et Simon Thériault. Il est 13 h 30, on a prévu une pause santé vers 14 h 45 et l'heure de clôture prévue est fixée à 16 h 00.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous mène au point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée le 27 septembre, 2024. Le projet d'ordre du jour ainsi que les documents ont été mis à la disposition des membres du Sénat académique le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le point 4, correspondance. Il n'y a rien à signaler.

Secrétaire générale : Aucune correspondance.

Président d'assemblée : Parfait.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. Je vais d'abord céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors dans un premier temps comme vous avez vu, le recteur est à l'extérieur du pays au Sommet de la francophonie. Il représente l'Université de Moncton et en conséquence, le point 13, rapport du recteur et vice-chancelier est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine réunion.

Président d'assemblée : Parfait. Avant de procéder formellement à main levée à l'adoption de l'ordre du jour, je vais céder la parole au vice-recteur justement par rapport au point 10. Je vais résumer, vous avez remarqué qu'au point 10, le rapport du Comité d'assurance de la qualité, on a quand même 12 rapports à adopter aujourd'hui. On procède normalement par vote Forms, mais on s'est dit que si c'était le souhait des membres du Sénat, qu'on pourrait procéder par vote à main levée. Donc monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. On va afficher la proposition que j'aimerais de faire. Comme monsieur le président l'a mentionné, on aimerait pour le point 10 que l'on procède par vote à main levée au lieu du vote par Forms sauf indication contraire. Donc j'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? Pour appuyer, vous avez tout simplement à lever la main électronique. C'est appuyé par Olivier Clarisse donc pour ça, nous allons voter électroniquement donc par vote Forms à moins qu'il y a des questions. Levez la main s'il y a des questions. Je ne vois pas de main levée, dans ce cas-là je propose qu'on lance le vote sur la modalité de vote du point 10. C'est envoyé. Nous

voyons vos messages donc ça sera pas long, on va voir à ça. Vous avez vu le message de Michel Couture pour ceux et celles qui n'ont pas reçu le bulletin de vote ou qui ne peuvent pas voter, vous pouvez envoyer votre vote par texto au numéro qui est indiqué dans la conversation. Merci. On a le résultat du vote, c'est un vote unanime donc merci. Ça nous ramène au point, l'adoption de l'ordre du jour donc il faut adopter l'ordre du jour en bonne et due forme. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à l'ordre du jour? Je ne vois pas de question donc est-ce que quelqu'un voudrait proposer l'adoption de l'ordre du jour? Amel Kaouche, appuyée par Madeline Lamboley. Tous ceux et celles qui sont en faveur, vous levez la main électronique. Vous pouvez baisser vos mains s'il y en a qui sont contre. On fera le contraire la prochaine fois. Je vois que les mains disparaissent alors c'est adopté à l'unanimité. Merci.

6. Adoption du procès-verbal SAC-240826

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 6, l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique qui s'est tenue le 26 août, 2024. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal? Claudine Auger, à vous la parole. On vous entend pas, je crois que c'est votre micro. En attendant, je vais céder la parole à Jeanne Godin.

Godin : Faut-il pas que tu proposes l'adoption puis après ça on en discute pour le procès-verbal?

Président d'assemblée : Oui, on peut le faire d'une manière ou d'une autre. Justement je propose qu'on propose et qu'on appuie puis on discutera.

Godin : Alors je propose et quelqu'un peut m'appuyer.

Président d'assemblée : Salah-Eddine El Adlouni appuie donc on passe à la discussion. Jeanne, à vous la parole.

Godin : Merci, je voulais que ce soit tout en bonne en due forme. Ça serait concernant le point 8.3. J'aimerais qu'on spécifie dans le paragraphe, une membre indique que le format du rapport est différent. Ce que je trouvais déplorable c'était qu'on le mentionnait pas dans le rapport la redéfinition du bacc majeure en études familiales et puis il avait été rendu invisible dans le rapport et puis là je vois que dans le procès-verbal il est aussi rendu invisible donc je voudrais bien qu'on mentionne que c'était par rapport à la redéfinition du bacc majeure en études familiales et aussi la dernière phrase ça dit le VRER indique qu'il est ouvert aux suggestions et qu'au sujet du dossier, celui-ci avait été déposé en février, mais la partie de février c'est moi qui a apporté ça parce que j'ai cru que le VRER avait dit que le dossier avait été traité l'année d'avant puis moi j'ai dit bien non, j'ai été vous rencontrer à votre bureau en février puis en consultant les procès-verbaux du 15 décembre, 2023, c'est la dernière fois que le B.A. majeure études familiales la redéfinition en mieux-être avait été discutée et puis qu'elle devait être apportée au Comité de la planification, mais il était pas dans le rapport du Comité de la planification. En tout cas, tout ça pour dire que j'aimerais que ça soit mentionné que c'était au sujet du baccalauréat majeure études familiales la redéfinition s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : Parfait. C'est noté madame la secrétaire générale?

Secrétaire générale : Si je comprends bien, c'était pas dans le rapport du Comité des programmes, mais vous voulez qu'on l'ajoute et dans le rapport du Comité des programmes et dans le procès-verbal, est-ce que c'est ça?

Godin : Bien au moins dans le procès-verbal parce que je sais qu'on a discuté et dans le temps de la discussion, je sais que le recteur a dit il faudrait peut-être modifier le rapport du VRER, mais en tout cas, je sais pas si le rapport avait été modifié, mais je sais que par après moi j'avais mentionné que j'aimerais qu'on revienne à l'ancienne façon que le Comité des programmes soumettait son rapport. Comme l'année dernière je trouvais que c'était bien, ça disait à quelle date que le programme a été soumis puis à quelle date il a été traité, mais nonobstant si au moins on peut mettre que j'ai mentionné la redéfinition du bacc.

Secrétaire générale : D'accord, on va l'ajouter.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? C'est proposé et appuyé. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci beaucoup pour ce procès-verbal. J'ai de souvenir dans ma tête qu'on a fait aussi une série de recommandations, de suggestions pour le rapport du VRER. Je me tourne vers lui également pour améliorer la visibilité des activités étudiantes une vitrine étudiante ici et peut-être que ma question, j'ai lu le rapport, j'ai pas vu ses suggestions. Je sais que le VRER les a entendues et j'imagine qu'il va les intégrer possiblement au prochain rapport, mais est-ce qu'il y a une volonté de modifier le rapport ou juste d'intégrer ces modifications, ces suggestions au rapport suivant?

VRER : Merci Sénateur Clarisse. Justement, je voulais rajouter au point 7.1 autres dans les suivis ou les affaires découlant, je voulais justement parler du rapport annuel, mais je vais le faire tout de suite. J'ai effectivement apporté des changements notamment au niveau des bourses. Il y avait un sénateur ou une sénatrice qui avait mentionné qu'on parlait pas du nombre et de la valeur totale des bourses qui avaient été octroyées puis

effectivement c'était un oubli de ma part cette année donc j'ai ajouté ça puis j'ai ajouté également plusieurs réalisations étudiantes, notamment certaines participations à des compétitions. Cela étant dit, je vais changer un petit peu le gabarit pour l'année prochaine donc je pourrai me fier un peu plus sur les informations qui me seront soumises à être plus précis dans les informations que j'ai de besoin. Autre chose aussi en terme de diffusion, on mettra à votre disposition, je pense qu'il a été mis sur le site web la nouvelle version, mais je m'assurerai avec Janice, je sais pas si on peut le distribuer de nouveau aux membres du Sénat, mais on va également en faire une distribution à la communauté universitaire puis je suis en discussion avec la direction des communications pour voir comment on peut faire ressortir certains éléments du rapport.

Clarisse : Merci beaucoup. Notez pas de suivi, mais je voulais entendre.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions par rapport au procès-verbal? Si oui, levez la main. Je ne vois rien. On a une proposition et c'est appuyé donc si vous êtes en faveur, vous levez la main. Merci, vous pouvez baisser les mains et si vous êtes contre, vous pouvez l'indiquer. C'est une voix contre donc ce sera noté. C'est adopté à la majorité des voix.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-240826

7.1 Autres

Président d'assemblée : On passe au point 7, affaires découlant du procès-verbal. Justement le vice-recteur voulait parler du rapport annuel, mais on vient de le faire. Madame la secrétaire générale, est-ce qu'il y a autre chose?

Secrétaire générale : On a rien retenu, mais s'il y a d'autre chose, on est prêt à répondre.

Président d'assemblée : Parfait. Je cède la parole à Madeline Lamboley.

Lamboley : Excusez, je pense que j'ai oublié de baisser ma main. Désolée.

Président d'assemblée : Parfait, il n'y a pas de souci. Natalie Carrier.

Carrier : Désolée, je peux pas baisser ma main.

Président d'assemblée : C'était unanime, le vote est unanime, voilà. Merci beaucoup.

8. Présentation des rapports annuels 2023-2024 (suite)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, les rapports annuels. On a trois rapports annuels à présenter aujourd'hui.

8.1 Bureau de direction du Sénat académique

Président d'assemblée : On va commencer par le 8.1, le rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique et je me tourne vers madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Rebonjour tout le monde. Pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai, 2024, le Bureau de direction du Sénat académique s'est réuni à 12 reprises en vue de préparer les réunions du Sénat académique et puis vous allez trouver les procès-verbaux en annexe dans le rapport. Il y a quelques attributions du Bureau de direction qu'on aimerait rappeler. Essentiellement, il veille sur les travaux des comités permanents spéciaux du Sénat alors en préparation de l'ordre du jour du Sénat, on revient sur les rapports et les documents qui se font acheminer au Sénat. On sanctionne les diplômes, la liste des finissants et finissantes qui est préparée pour les collations des grades, on a trois collations des grades au cours de l'année ou trois remises alors c'est en continu au niveau de l'attestation des diplômes et puis on choisit les récipiendaires des médailles académiques du gouverneur général et on examine évidemment toutes autres tâches que le Sénat délègue, mais le gros du travail c'est la préparation des ordres du jour pour le Sénat. Le recteur et président du comité, j'assume la vice-présidence depuis le 30 octobre, 2023. Alors les membres comme tels ce sont les membres composés de sept membres le comité donc Gilles Roy, Hélène Albert, Lacina Coulibaly, Céline Surette et Francis Bourgoïn. Alors merci beaucoup à tous les membres qui ont travaillé de façon très sérieuse. Le dossier comme tel, il y a quelques dossiers clés qu'on aimerait attirer à votre attention : l'adoption du calendrier des réunions des instances académiques alors tous les comités on tente de les insérer un dans l'autre pour avoir une procédure qui mène à un Sénat le plus rapidement possible. Il y a l'implantation d'un comité d'urgence alors au niveau des attestations, des fois il y a des urgences avec certains étudiants et on a un petit comité qui est prêt à se réunir assez rapidement pour examiner la demande. La sanction des diplômes et les modalités de fonctionnement du Sénat alors on a décidé de procéder de manière soit en présentiel, soit à distance alors il y a eu des discussions sur ça au cours de l'année et on s'est entendu sur un fonctionnement. Merci beaucoup à Mathieu LeBlanc, notre président d'assemblée. Merci beaucoup à Janice Comeau qui coordonne les activités. Merci à Michel Couture, notre technicien, et merci beaucoup au registrariat et toute l'équipe de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement qui nous appuie tout au long de l'année. Essentiellement je vais m'arrêter là, mais si vous avez des questions, je suis prête à les répondre.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a des questions? Je vois que Jean-François Thibault a levé la main.

Thibault : Merci monsieur le président. Merci pour ce rapport-là madame la secrétaire générale. J'aurais une question sur le PV du 15 mai, 2024 concernant le point 5 intitulé clôture concernant la possibilité de créer un comité qui serait responsable d'analyser le contenu des cours afin d'assurer l'application du filtre stratégique de la décolonisation. J'aimerais savoir qu'est-ce que ça veut dire exactement. Ça m'apparaît non seulement un processus qui serait vraiment fastidieux, mais aussi qui pourrait empiéter éventuellement dans certains cas sur la liberté académique ou liberté universitaire.

Secrétaire générale : Alors ce dossier-là a quand même retenu l'attention du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il y a un comité qui a été mis sur pied et puis je pense que je vais lui passer la parole pour expliquer le mandat de ce comité-là.

VRER : Merci madame la secrétaire générale. Effectivement, vous vous souviendrez il y a environ 18 mois on avait eu une discussion justement ici au Sénat académique sur cette question-là qu'on devait peut-être penser à mettre sur pied un comité ou une instance qui pourrait notamment se pencher sur des programmes ou des cours à contenu autochtone pour s'assurer que ce soit bien fait dans le respect des communautés autochtones. Il y a un travail qui avait été fait puis initialement l'idée ça avait été de peut-être faire un genre de sous-comité au Comité des programmes puis finalement la composition de ce comité-là faisait en sorte qu'il n'y avait pas de membres du Comité des programmes donc on voyait mal que ça soit un sous-comité du Comité des programmes. Il y avait également peut-être la possibilité qu'on touche à des thématiques liées à la recherche qui est plus large que le Comité des programmes donc j'ai apporté ce point-là au BDS justement pour voir dans quelle optique, dans quelle circonstance qu'on voudrait former ce comité-là. La responsable réseau des affaires autochtones avec notre coordonnateur des affaires autochtones au campus d'Edmundston qui est un poste réseau, ont préparé une ébauche de mandatement d'un comité avec le mandat. On a regardé ça justement lundi passé au BDS et on a adopté le mandat et la composition du comité donc on a appelé ça un comité consultatif et non pas un sous-comité. Ce comité sera là pour justement être à l'appui du corps professoral des unités, des facultés qui voudront avoir un peu d'appui dans tout ce qui touche en fait les questions autochtones pour comme j'ai dit d'entrée de jeu, s'assurer qu'on fait les choses comme il faut. Puis également, j'ai pas le mandat devant moi, mais également de réfléchir à des politiques, des procédures pour le développement du contenu autochtone.

Thibault : Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Je cède la parole à Érik Labelle-Eastaugh.

Labelle-Eastaugh : Merci. Dans la mesure où c'est tout simplement un comité consultatif que les unités disciplinaires peuvent consulter lorsque cela leur semble pertinent, l'idée me semble tout à fait raisonnable, mais je suis mal à l'aise avec l'idée d'un comité central qui ferait des recommandations quant au contenu des cours ou des situations dans lesquelles il pourrait être approprié de créer certains types de cours ou d'ajouter certains contenus à certains cours. À mon avis, c'est une question qui ne relève pas de l'administration centrale et un comité central ne devrait pas se pencher sur de telles questions.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Je ne vois aucune main levée.

8.2 Comité des règlements

Président d'assemblée : On va passer au point 8.2, le rapport annuel du Comité des règlements et je vais céder la parole à Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Le Comité des règlements, c'est un des nouveaux comités qui a remplacé la RVD. Vous avez dans le rapport les membres, il y en a 23. On a étudié onze projets de règlements y compris la mise à jour de la nomenclature dans l'ensemble des règlements universitaires. Parmi les autres thématiques abordées, j'attire votre attention sur le plan de cours. Il y a des discussions sur la possibilité d'alléger le plan de cours en créant une banque de ressources qui serait disponible dans Clic donc ça c'est une possibilité qui sera examinée. Parmi les dossiers à venir, on peut noter l'évaluation des apprentissages. La consultation est actuellement en cours pour ce projet-là, mais le comité lui-même n'a pas encore commencé l'étude du dossier. Je vais m'arrêter là. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le rapport annuel? Si oui, levez la main. Olivier Clarisse, à vous la parole.

Clarisse : Merci monsieur le président. Je remercie Mme Dawes, notre vice-rectrice ici, pour cet excellent rapport et cette preuve de transparence. Je pense que ça va dans le bon sens pour nous tous en tant que communauté. Maintenant j'ai peut-être des réserves quant à la composition du comité dans le sens où on l'a peut-être vu avec la consultation qui est excellente pour l'évaluation des programmes, mais on va pas aller chercher la diversité des approches pédagogiques qu'on rencontre dans le corps professoral. Peut-être que

dans ce comité le poids du corps professoral est assez dilué parmi de nombreux administrateurs. Ça devient difficile de montrer toutes les réalités auxquelles les différentes unités et les différents membres du corps professoral sont confrontés et ça amène peut-être à des incompréhensions ici. Sans vouloir changer la composition parce qu'elle reflète un petit peu l'ancienne composition de la RVD, je me demande s'il y a pas lieu d'inviter des représentants de différentes facultés quand il y a des dossiers qui sont pan universitaires pour aller chercher voire que les réalités des nouveaux règlements qu'on essaie d'instaurer s'appliquent vraiment aux différentes facultés, aux différentes unités. C'est peut-être une suggestion d'élargir ou d'avoir un comité de travail plus large que celui qui est juste à partir d'ici pour mieux connaître les réalités auxquelles sont confrontées les différentes unités.

Dawes : Ok, parfait, merci. Je voudrais souligner que le rapport c'est le travail de Stéfanie Wheaton alors je voulais juste mentionner cela. Merci.

Président d'assemblée : Parfait merci et merci M. Clarisse pour ces commentaires.

8.3 Comité d'assurance de la qualité

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8.3, le rapport annuel du Comité d'assurance de la qualité et je vais encore une fois céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Ce rapport c'était préparé par Diane Savoie et ça porte sur trois comités en fait, il y a le Comité d'assurance de la qualité, mais aussi les deux sous-comités qui sont associés au processus d'évaluation des programmes dans le nouveau cadre. Le rapport indique d'abord les membres du Comité d'assurance de la qualité qui a eu cette réunion au cours de l'année. On a étudié des rapports préliminaires de suivi pour six programmes ainsi que des rapports d'amélioration continue, mais le plus gros du travail pour le comité c'était sur le cadre lui-même qui a été adopté au mois de mai. Plus loin dans le rapport, vous avez le sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante. C'est le sous-comité qui participe au début du processus avec l'étude des données institutionnelles pour les programmes qui sont à évaluer. Ce comité a étudié les données pour 19 programmes à évaluer et le dernier sous-comité, le sous-comité de la planification, qui lui participe à la fin du processus quand l'évaluation a eu lieu et on établit les recommandations donc les décisions par rapport à douze programmes, c'est ça qu'on a eu comme travail à ce comité. Je m'arrête là. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le rapport annuel? Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. C'est pas vraiment une question, enfin c'est une question, mais qui porte pas sur le fond, c'est une interrogation que j'avais. À la page 5 du rapport sur les formulations qui sont utilisées. Je me demandais s'il y avait un sens à chercher ou si c'était juste une différence qui était insignifiante. Quand on parle du B.A.-B.Éd. primaire, la recommandation, enfin ce qui est proposé c'est que le Comité d'assurance de la qualité accepte le rapport d'amélioration continue et quand on passe au bacc en éducation pour le secondaire, que le Comité d'assurance de la qualité recommande au Sénat académique d'accepter le rapport d'amélioration continue. J'arrive pas à comprendre la différence, j'ai fouillé un peu puis j'arrive pas à comprendre la différence dans la formulation. Peut-être qu'il y a aucun rapport, peut-être que c'est moi qui voit trop de choses, mais je me demandais qu'est-ce qu'il en était.

Dawes : Avec ces recommandations, le comité avait révisé la formulation au cours des réunions, c'est-à-dire que le rapport est recommandé au Sénat académique quand c'est un rapport d'amélioration continue tandis que quand c'est un rapport préliminaire de suivi, ce ne sera pas recommandé au Sénat académique. On a corrigé la façon de rédiger ces propositions après quelques rencontres parce qu'on a dû établir la pratique et il y a plusieurs types de rapports et ça crée une certaine confusion au début. Alors c'est juste pour ça.

Thibault : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Je n'en vois pas donc merci.

9. Rapport du Comité des règlements

9.1 Mise à jour du Calendrier universitaire

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9, le rapport du Comité des règlements. Il y a trois points et on va commencer par le point 9.1, la mise à jour du calendrier universitaire et je vais encore une fois céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Merci. Parmi les attributions du Comité des règlements, on trouve le calendrier universitaire. C'est un document préparé par la registraire pour les années 2026 à 2029. Les trois colonnes à droite dans le document contiennent les nouvelles dates. Il y a aucune exception par rapport à la politique sur le calendrier universitaire, c'est le cas le plus simple où on a pas de complication avec les congés par exemple. Alors merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la mise à jour du calendrier universitaire.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que c'est appuyé? C'est appuyé par Jean-François Thibault alors maintenant on va prendre les questions. Levez la main si vous avez des questions. Monique Levesque.

Levesque : Je n'ai pas vraiment une question, mais bien un commentaire que j'ai beaucoup de difficulté avec la date de retrait aussi tardivement dans les semestres. Il reste que quatre à cinq semaines après pour réorganiser souvent nos classes parce que les gens attendent aussi longtemps donc je veux juste réitérer un commentaire que j'ai déjà fait et je trouve que les dates de retrait spécialement à l'automne sont très tard et ça désorganise très souvent notre fonctionnement à l'intérieur d'une classe. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Levesque. M. Lang, à vous la parole.

Lang : Je vais un peu dans l'autre sens que celui que vient de partager la sénatrice Levesque. Peut-être qu'il faudrait préciser, Mme Levesque vous parlez de la date d'abandon sans échec ou la date d'abandon sans mention?

Levesque : Sans échec.

Lang : Sans échec, ok. Moi je vais parler de la date d'abandon sans mention. Je comprends la date limite de changement on se donne deux semaines donc au plus tard le deuxième vendredi du mois ou le vendredi de la deuxième semaine d'inscription. Je verrais un avantage surtout pour les personnes étudiantes de première année. Je comprends pour le changement, je modifierais pas la date, mais je séparerais l'abandon sans mention au troisième vendredi peut-être avec une note, c'est peut-être trop difficile à gérer, mais ça serait pour tout le monde, mais j'observe pour les premières années la première semaine est souvent une semaine initiation, une semaine où il y a un changement, un grand changement entre le secondaire et l'universitaire donc la première semaine ils ont peut-être pas une bonne idée de qu'est-ce que ça représente le cours en question. La deuxième semaine ils ont une meilleure idée, mais il y a quand même eu un cours, peut-être trois quand c'est des cours qui sont séparés en une heure et quart, moi je rajouterais une semaine à l'abandon sans mention sachant par contre que je suis sensible au point que Mme Levesque vient de mentionner que ça désorganise les classes, mais ça aide aussi les personnes étudiantes à faire un meilleur choix. Je recommanderais pas nécessairement ou je fais pas une proposition d'amendement tout de suite, j'aimerais peut-être qu'on y pense par des personnes compétentes, il y a sûrement des choses que j'envisage pas qui pourraient être envisagées, mais je voulais juste apporter cette question-là par rapport à l'abandon sans mention. Encore une fois, je vais m'en tenir à cette remarque-là puis je pense qu'on pourrait avoir une réflexion là-dessus, peut-être pas ici, mais à un autre moment. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Lang. Ce sont peut-être deux questions sur lesquelles le Comité des règlements pourrait se pencher éventuellement. Merci. Je vais céder la parole à Claudine Auger.

Auger : Bonjour tout le monde. Moi c'est juste un commentaire par rapport à ce que Sénateur Lang vient de mentionner. Faudrait prendre en considération quand on a cette réflexion-là des cours de langue par exemple. Beaucoup de changements dans ces cours-là et c'est beaucoup d'évaluations presque à tous les cours donc c'est peut-être pas toutes les facultés qui ont des évaluations comme nous en langue parce qu'il faut tellement évaluer de points. Alors ça je vous dirais que même deux semaines c'est beaucoup quand quelqu'un n'est pas là par exemple donc donner une autre semaine de plus, c'est difficile. C'est pas juste quelqu'un qui sait pas où aller, mais c'est aussi les gens qui prennent l'opportunité des fois de ne pas être présent. Voilà, c'est mon grain de sel.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Olivier Clarisse.

Clarisse : Je rejoins un petit peu la sénatrice Levesque dans son point. Quand on a des travaux de cours d'étudiants et on a le retrait de l'étudiant très tardif à gérer, mais aussi le défi pour le partenaire restant à gérer donc c'est trouver un bon compromis entre une rétroaction au niveau des étudiants au niveau des notes et trouver le bénéfice pour les étudiants restant ou les personnes étudiantes restant dans les groupes, c'est tout un défi et j'inviterais le comité adéquat à y penser sérieusement. Ma deuxième remarque je remercie vraiment pour ce calendrier, mais ça aurait été vraiment vraiment vraiment apprécié si vous aviez pointé du doigt d'une façon ou d'une autre les changements qui avaient été faits parce que j'avoue que dans la session où on est assez bien occupé, j'ai pas été chercher les calendriers précédents pour essayer de trouver des différences donc juste une petite phrase d'introduction pour dire que les années 2026, 2027 et 2028 ont été mises à jour, ça aurait été apprécié.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Céline Surette.

Surette : Merci. Moi j'avais une question pour le calendrier de 2028-2029. Je vois qu'on fait pas de journée de reprise pour le lundi de la Journée de la vérité et de la réconciliation. Y a-t-il une raison pourquoi on fait ça alors qu'on le fait habituellement? Celui-là il semble ne pas avoir de reprise.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à madame la registraire, Stéfanie Wheaton qui pourra peut-être répondre à cette question, mais ça peut-être trait au nombre de lundis qui sont touchés. Madame la registraire.

Registraire : C'est ça tout à fait. La reprise est seulement prévue lorsqu'on manque trop de lundis dans la session. Quand la Journée de la vérité et de la réconciliation n'impacte pas les cours du lundi, il n'y a pas nécessairement de reprise.

Surette : Mais ça impacte la journée du lundi, c'est le lundi 2 octobre qui est férié pour la Journée de la vérité et de la réconciliation.

Registraire : Je vais vérifier puis je te reviens.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Il y a peut-être aussi la question du 11 novembre qui ne tombe pas toujours un lundi donc ça peut faire en sorte qu'il y ait quatre lundis, mais on y reviendra. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Pour nous, c'était plutôt la date d'inscription aux cours qui est deux semaines après le début des cours qui cause le plus de problèmes dû à la formation d'équipes de laboratoires, de projets et tout ça que c'est initié dès la première semaine et dès le premier cours du début de la session et lorsqu'il nous arrive des étudiants deux semaines après qui sont inscrits le vendredi de la deuxième semaine de cours, ça cause beaucoup de problèmes d'organisation puis de programmation et de planification. Est-ce que le comité va regarder à peut-être réduire ce délais-là qui est disponible aux étudiants tout de suite?

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup M. Poitras et c'est noté par madame la vice-rectrice adjointe. Mathieu Lang.

Lang : Très rapidement parce que ça fait deux commentaires qui réagissent probablement au mien. Moi je parlais pas du tout de changement de cours, je parlais seulement de la possibilité d'abandon plus tard que la deuxième semaine. Je parle pas de quelqu'un qui abandonne pour aller dans un autre cours, c'est vraiment une personne qui dit que sa charge de travail est trop lourde, va être en situation d'échec. Là il a une mention R, il pense peut-être j'ai une mention R, je répète, je vais continuer tout le reste de la session alors qu'après la troisième semaine il pourrait encore dire ah bien, je réalise que j'ai trop de travail, j'abandonne un cours. Oui ça va modifier les équipes, mais la personne pourrait quand même quitter avec mention R et ça modifie quand même les équipes donc c'est vraiment pas pour modifier le changement de la date ou la date de la limite de changement, c'est vraiment juste la limite de l'abandon sans mention dont je parle. C'est vraiment ça la distinction parce que je comprends bien qu'après trois semaines, t'as manqué trois semaines, c'est comme trois absences, ça fait pas de sens. Le deux semaines j'ai l'impression que c'est une marge de manœuvre pour nos amis les vice-doyens et vice-doyennes parce qu'il y a des changements, il y a des personnes étudiantes qui sont pas inscrites dans les bons cours qui réalisent que c'est plus simple d'avoir un moment tampon. La date limite de changement je propose pas de la changer du tout, c'est vraiment juste abandon sans mention auquel je fais référence.

Président d'assemblée : Oui donc ça tomberait pas sur la même date, c'est bien compris. Merci. Il y a Monique Levesque qui avait demandé la parole.

Levesque : Merci beaucoup. Je voudrais juste réitérer que je suis d'accord avec ce que M. Poitras vient de nous dire. Ça été très difficile chez-nous les deux premières semaines parce qu'il y avait des inscriptions qui se sont faites jusqu'à deux semaines après le 30 août et ça modifiait considérablement les classes. Alors oui, si la date d'inscription est prévue comme c'était le cas cette année pour le 30 août, ça aurait été très agréable qui ait pas d'inscription par la suite ou du moins qu'on nous donne des indications de cet effet-là. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le calendrier? Si oui, levez la main. Madame la registraire.

Registraire : En fait pour revenir aux commentaires de la sénatrice Surette, je pense bien qu'il aurait dû y avoir une journée de reprise en 2028. Au lieu d'avoir aucune reprise en octobre, on devrait avoir une reprise le mardi 10 octobre, mais j'aimerais quand même contre-vérifier au peigne fin pour m'assurer que c'est pas une question d'équilibre entre les différentes dates, mais à première vue d'œil, je pense qu'elle a bien raison.

Président d'assemblée : Ok, parfait. Sylvie Morin

Morin : Juste pour mentionner Stéphanie, peut-être vérifier aussi en 2027. Je vois que le 30 septembre est un mercredi, mais il y a quand même une journée de reprise donc je sais pas si c'est parce qu'il y avait d'autres congés, mais c'est un peu la même situation. Puis peut-être juste pour préciser au niveau de l'inscription tantôt, la date limite d'inscription à au moins un cours, ensuite les étudiants peuvent s'inscrire jusqu'à la date limite de retrait sans mention, ils peuvent ajouter ou retirer des cours dans leur horaire eux-mêmes. Donc à partir du moment où ils ont inscrit au moins un cours, ils peuvent par la suite le faire. C'est la façon que ça fonctionne actuellement.

Président d'assemblée : Merci. Claudine Auger.

Auger : Un commentaire vite vite. Dans ce que tu viens de mentionner, c'est-à-dire quelqu'un qui s'inscrit vraiment à la toute fin pourrait manquer techniquement deux semaines de cours et à partir de ce moment-là, il y a deux autres semaines par rapport aux absences qu'on pourrait compter donc quelqu'un pourrait manquer en fait quatre semaines donc si on ajoute une autre semaine, ça commence à faire beaucoup de semaines sur des fois des sessions de douze semaines. C'est juste ça mon petit grain de sel ici encore une fois.

Président d'assemblée : Parfait. Je ne vois pas d'autres mains levées. On a une proposition sur la table qui a été appuyée. Il n'y a rien qui nous empêche aujourd'hui d'adopter le calendrier et si jamais on a besoin d'apporter une modification mineure, on pourrait le faire à la prochaine séance du Sénat académique après vérification par madame la registraire. Donc on va procéder au vote, dans ce cas-ci ce sera un vote Forms. Vous venez de recevoir le lien Forms donc je vous invite à voter. Le vote a été adopté à l'unanimité 32-0.

9.2 Modification mineure au règlement universitaire 10.9.3.1 Fraude (1^{er} cycle)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9.2, modification mineure au règlement universitaire 10.9.3.1 sur la fraude donc règlement du 1^{er} cycle. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Le Comité des règlements a étudié une proposition qui est venue du sous-comité qui travaille sur le règlement sur la fraude. Ce sous-comité a fait la mise à jour des guides sur la fraude et cette année va entreprendre une révision en profondeur du règlement avec une mise à jour de la nomenclature pour parler d'intégrité intellectuelle. Ici on a une petite modification, mais il y a tout un projet de révision qui est en cours qui va venir par la suite. La thématique de l'intelligence artificielle c'est quelque chose qui préoccupe les universités. La CESPM coordonne un groupe de travail sur l'intelligence artificielle qui vient d'être formé donc le président de notre sous-comité, Pierre Morin, siège à ce comité et on va travailler sur ce dossier au cours de la prochaine année. Ce qu'on voudrait faire ici c'est un ajout pour englober l'intelligence artificielle sachant qu'il y aura d'autres modifications à ce règlement qui viendront plus tard. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On a une proposition que vous allez voir à l'écran. Monsieur le vice-recteur.

VRER : J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 10.9.3.1 portant sur la fraude au 1^{er} cycle.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? Hector Adégbidi. Merci. Alors questions ou commentaires? M. Adégbidi, avez-vous un commentaire également?

Adégbidi : Non, j'ai pas de commentaire.

Président d'assemblée : Excellent. Micheline Gleixner.

Gleixner : Merci. En tant que juriste, je questionne un peu les différents termes qui sont utilisés dans la définition de la fraude qui est proposée. Entre autres si je compare à d), on utilise l'expression non-autorisée par la professeure puis lorsqu'on regarde à c), on parle maintenant d'expression interdite et donc pour moi si on utilise, normalement en droit si on utilise les différents termes, on veut dire des différentes choses. Donc la question que je me pose c'est est-ce qu'on présume que interdit c'est interdit par la professeure ou le professeur ou est-ce que expressément interdite ça peut être une interdiction générale par l'université de complètement interdire l'utilisation de l'intelligence artificielle sans exception. Donc dépendamment de l'objectif, j'aurais peut-être une proposition à faire sur la modification qui est proposée.

Président d'assemblée : Merci Mme Gleixner. Je vais prendre un autre commentaire et on reviendra. Céline Surette.

Surette : Je vais être très curieuse de voir qu'est-ce qu'est la réponse à la question de la sénatrice Gleixner. Ce qui a été ajouté dans le texte pour le règlement 1^{er} cycle et 2^e cycle est légèrement différent et je comprenais pas tout à fait pourquoi dans le 2^e cycle, je sais qu'on va voter après, mais c'est juste parce que comme que c'est des règlements qui se suivent, je voulais juste essayer de comprendre pourquoi il y avait une différence. On dit ou obtenu par une méthode proscrite y compris l'intelligence artificielle alors que dans le règlement de 1^{er} cycle, on dit juste ou encore obtenu par un système d'intelligence artificielle. Qu'est-ce qu'est la justification que le règlement 2^e cycle est plus large ou différent de celui du 1^{er} cycle. Je pense que ça va probablement dans le même genre de questionnement que celui de Micheline, mais pas en terme de juriste.

Président d'assemblée : Mme Dawes, je vais vous céder la parole. Je sais pas si vous voulez répondre à ces interrogations.

Dawes : Je ne sais pas si j'aurais des précisions à apporter.

Président d'assemblée : Je vais peut-être demander à Mme Gleixner par rapport à ce qu'elle propose comme formulation. C'est certain que ce qui était proposé comme modification c'était en rouge, le reste on ne l'a pas modifié, mais on vous écoute.

Gleixner : Merci. Je l'ai mis dans le clavardage ce que je propose. Je sais pas si vous voulez que je le lise?

Président d'assemblée : Oui, s'il-vous-plaît.

Gleixner : Je propose d'enlever expressément interdite qui n'est pas clair selon moi et de reprendre la même terminologie qu'on utilise à d) et donc la proposition deviendrait sollicite ou a recours à toute aide non-autorisée par la professeure ou les professeurs qu'elle soit collective ou individuelle ou encore obtenu par un système d'intelligence artificielle. De cette façon, c'est pas une interdiction générale sans exception, c'est une interdiction générale que les professeurs pourraient l'utiliser dans le cadre de leurs cours et ça serait une utilisation autorisée selon cette proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Gleixner pour cette précision-là et je suis d'avis que c'est une correction qu'on peut faire à l'amiable étant donné qu'on reprend essentiellement une formule qu'on voit un peu plus bas. Mme Dawes.

Dawes : Je crois que le comité pourrait étudier cette proposition.

Président d'assemblée : Et le faire dans un deuxième temps au besoin.

Dawes : Et on pourrait revenir là-dessus donc ça nous permet d'apporter des clarifications.

Président d'assemblée : Parfait. C'est ce qu'on fera au Comité des règlements. Mme Gleixner c'est bien noté, on pourra examiner ça et revenir en temps et lieu. Maintenant pour revenir à la question qui a été soulevée par la sénatrice Surette, on a deux formulations différentes. Est-ce qu'on ramène ça au Comité des règlements également?

Dawes : Je pense que ça serait plus prudent.

Président d'assemblée : Excellent. À ce moment-là, on pourrait peut-être...

VRER : Je vais retirer ma proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait puis on pourra présenter un document plus uniforme par rapport aux formulations. Merci beaucoup Mme Gleixner pour ces commentaires.

Gleixner : Bienvenu.

Président d'assemblée : M. Adégbidi.

Adégbidi : J'aimerais apporter à l'attention du Sénat ici que le sous-comité donc je suis membre a fait le travail pour essayer d'ajouter juste des formulations qui prennent en compte l'intelligence artificielle à des règlements qui existaient déjà. On était pas dans une démarche de revoir totalement l'écriture ou l'expression de ces règlements, mais c'était juste d'ajouter quelque chose qui prend en compte en ce moment ce qui est totalement nouveau par rapport à ce qu'on avait juste là, l'intelligence artificielle. Donc oui si c'est ça que le Sénat décide que le comité revoit un peu plus à voir ces deux articles de règlements, nous allons le faire.

Président d'assemblée : Absolument. Nous pourrions y revenir assez rapidement le mois prochain. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Peut-être que j'ai mal compris la situation, je lis peut-être les choses trop rapidement dernièrement, mais il me semblait avoir compris qu'il y avait un règlement plus global qui allait s'en venir sur l'intelligence artificielle. Le vice-doyen, Pierre Morin, siégeait avec CESPM si j'ai bien compris et que ce règlement allait être révisé en profondeur ici et que là c'était, excusez mon français, mais comme un bandage, un plâster qu'on mettait ici pour incorporer des situations maintenant dans nos règlements. Si c'est ça l'idée, bien moi j'aurais tendance à dire qu'il vaut mieux un règlement pas parfaitement écrit que pas de règlement du tout et en ce sens, j'aurais supporté vraiment plus la formulation de la sénatrice Gleixner ici où ça enlevé un petit peu de doute et ça clarifié des choses pour la population étudiante. Je comprends que la proposition a été déposée, mais si on doit attendre quelques mois ou quelques années pour avoir un règlement, qu'est-ce qu'on fait avec l'intelligence artificielle actuellement. C'est pas clair.

Président d'assemblée : On va pouvoir y revenir assez rapidement, mais je vais céder la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je pense que lorsqu'on lit un article ou un règlement comme tel, il faut le regarder globalement, je pense que c'est le regard que Micheline a posé. Et je pense aussi qu'avec le fait qu'on a plusieurs Sénaats maintenant, neuf Sénaats dans l'année et des Comités des règlements un peu plus souvent, la période est adéquate pour examiner le commentaire de Micheline, examiner tous les commentaires et puis revenir avant Noël au Sénat avec une proposition en vue de la publication du répertoire qui maintenant sera à la fin janvier. Je pense qu'on est en position de pouvoir faire arriver les choses correctement, on a peut-être un petit peu plus de flexibilité avec la réforme des comités, mais je pense honnêtement, et là c'est le regard de

juriste aussi, que ça vaut la peine de regarder l'ensemble de l'article ou des articles du règlement et de bien saisir les commentaires dès le départ. Merci.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. On aura pas besoin de procéder au vote.

9.3 Modification mineure au règlement universitaire 28.12.3.1 Fraude (cycles supérieurs)

Président d'assemblée : Le point 9.3 étant donné qu'il semble y avoir des différences de formulation entre le règlement du 1^{er} cycle et celui des cycles supérieurs, nous y reviendront au Comité des règlements donc on va supprimer le point 9.3 et on y reviendra à une réunion du Sénat ultérieure.

10. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

10.1 Rapports d'amélioration continue

10.1.1 B.A.-B. Éd. secondaire

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10 auquel j'ai fait référence au début et sur lequel vous avez voté. Ce sont les rapports du Comité d'assurance de la qualité et on a en tout douze programmes et pour chacun, je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe et je vous rappelle que vous allez dans ces cas-là voter à main levée. On commence par le 10.1.1, les programmes de formation à l'enseignement au secondaire. Madame la vice-rectrice.

Dawes : Merci. Alors on a une série de rapports d'amélioration continue. Je voudrais juste rappeler que dans le cadre d'assurance de la qualité, normalement le rapport d'amélioration continue vient trois ans après réception des décisions du sous-comité de la planification, mais dans ce cas-ci, on est dans la transition vers le nouveau cadre donc il y a des rapports ayant un écart de plus de trois ans, ça varie un peu selon les programmes. Le premier dossier que nous avons porté sur le programme en éducation au niveau secondaire. Dans le rapport, on voit que plusieurs actions ont été complétées. Il y a eu le gros projet de restructuration en lien avec la connexité donc toutes ces actions-là sont complétées. On voit des actions à venir qui concernent des résultats d'apprentissage de programmes. Il y a le projet d'approche programme à la Faculté des sciences de l'éducation qui est en cours actuellement donc il est nécessaire de faire ce travail avant d'arriver aux plans de cours qui doivent être arrimés en lien avec les résultats d'apprentissage de programmes. Également, on voit pour la RDC qu'il y a du travail en cours. Je vais m'arrêter là.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes de formation à l'enseignement au secondaire à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc Conseil des gouverneurs 211204.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Levez la main si vous souhaitez appuyer. Mathieu Lang, parfait. Questions ou commentaires? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci beaucoup pour ce rapport. Si j'ai bien compris le processus, c'est tout de même des recommandations qui sont faites à la suite des évaluations des programmes et des actions sont mises en place par les unités en tant que telles. Nous ça nous permet en tant que membres du Sénat de voir un petit peu l'ampleur des chantiers qui sont en cours et leurs réalisations. Une question recommandation c'est quand on met en cours, je l'ai déjà fait pour d'autres ici, ça serait bien de voir une date d'échéance, on parle d'un cycle de trois ans, pas prévu ici où on a réalisé en terme de pourcentage ici où on en est et à venir aussi quand on va venir, ça serait intéressant de dire quand est-ce que ça va s'échelonner ici, si ça va être revu dans l'année qui est en cours ou dans l'année suivante ou dans la troisième année du processus. Ça pourrait mettre de l'imputabilité aux unités ici et de se maintenir au plan. Faut garder un peu de flexibilité ici, mais je pense que ça vaudrait le coup d'ajouter ces petites informations supplémentaires.

Dawes : D'habitude, on indique pas les résultats d'apprentissage de programmes, on indique la date parce qu'on a un calendrier sur quatre ans, mais ici on a l'approche programme et dans la colonne des actions prises, on voit la date en vue d'une mise en œuvre en 2025 donc la date est indiquée par l'unité. Merci.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Parfait donc nous allons passer au vote. Nous allons procéder différemment. Si vous êtes contre, levez la main, question de gagner un peu de temps. Donc si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

10.1.2 Programmes en administration publique et en gestion des services de santé

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10.1.2, programmes en administration publique et en gestion des services de santé. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Donc dans ce deuxième rapport, on voit que les actions portant sur la gestion du programme ont été complétées. Il y a une réforme du programme qui est en cours avec le dépôt prévu en octobre donc ce mois-ci. Ça veut dire ce qu'il reste à faire c'est les résultats d'apprentissage de programmes et comme je viens de le mentionner, on a un calendrier sur quatre ans donc pour ce programme, il s'agit de mai 2025 et par la suite

une fois que les résultats d'apprentissage de programmes sont fixés et la réforme a été faite, la médiatisation peut être abordée pour juin 2026. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en administration publique et en gestion des services de santé à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc Conseil des gouverneurs 210417.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Aucune question ni commentaire donc on va procéder au vote. Si vous êtes contre, levez la main. Je ne vois aucune main donc c'est adopté à l'unanimité. Parfait.

10.1.3 Programme de formation linguistique

Président d'assemblée : Le 10.1.3, la formation linguistique. Mme Dawes.

Dawes : Merci. La formation linguistique c'est un peu différent puisqu'il s'agit pas d'un programme en tant que tel. Il y a eu quand même une évaluation donc on peut voir que plusieurs actions sont complétées. Il y a des projets de recherche qui sont actuellement en cours et puisqu'il ne s'agit pas d'un programme, on ne demande pas les résultats d'apprentissage de programmes. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme de formation linguistique à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme donc Conseil des gouverneurs 210925.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? M. Thibault.

Thibault : Merci. Je me demande si dans la recommandation on devrait pas changer à la toute fin les leçons de ce programme par l'évaluation de cette formation pour être cohérent avec ce que Mme Dawes disait tout à l'heure.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait on peut faire cette correction à l'amiable. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Parfait donc on va passer au vote, si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

10.1.4 programme d'information-communication

Président d'assemblée : Le 10.1.4, le programme d'information-communication. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Dans ce programme, on voit que la plupart des actions sont complétées y compris la création de nouveaux cours. Ce qui reste à faire ou ce qui s'ajoute comme pour tous les programmes, c'est l'élaboration des résultats d'apprentissage de programmes qui sont à élaborer pour 2025. Merci.

VRER : Merci. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme d'information-communication à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme donc Conseil des gouverneurs 200926.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Je ne vois aucune main levée donc on va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

10.1.5 Programmes en musique

Président d'assemblée : Le 10.1.5, les programmes en musique. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Pour ce programme, on peut voir que les actions portant sur la gestion du programme ont été complétées. Il y a une restructuration du programme qui est à venir et ça comprend la création de cours. Il y a des cours qui ont déjà été créés en lien avec le B.-Éd., mais il y a une restructuration qui est à venir et par la suite, il y aura l'élaboration des résultats d'apprentissage de programmes.

Président d'assemblée : Parfait, merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en musique à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc Conseil des gouverneurs 190930.

Président d'assemblée : Parfait. Appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Je n'en vois pas donc on va procéder au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.6 Programmes en chimie

Président d'assemblée : Le 10.1.6, programmes en chimie. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Le prochain rapport pour les programmes en chimie, on voit plusieurs actions qui portent sur les résultats d'apprentissage. Il y a des résultats d'apprentissage généraux dans les cours. Ensuite, on a les résultats d'apprentissage des programmes au 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs. Ce qui est indiqué en bleu c'est toujours le développement qui doit se faire, mais on a dans les recommandations également des éléments complétés qui concernent les résultats d'apprentissage qui s'appelaient objectifs généraux à l'époque où c'était adopté. Je vais m'arrêter là.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai juste une question. Les résultats d'apprentissage des fois c'est en 2025 puis des fois c'est en 2028 puis je me demande pourquoi que les dates sont différentes d'un programme à l'autre.

Dawes : On a un calendrier sur quatre ans et ça dépend de la date où les recommandations ont été adoptées par le sous-comité de la planification ou par le Conseil des gouverneurs ou le Conseil de l'Université selon le cas. Mais dans le guide sur les résultats d'apprentissage de programmes, on a le calendrier et c'est indiqué par rapport à l'année de l'évaluation. On va faire circuler le guide et tout le monde pourra prendre connaissance de ces dates-là.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en chimie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc Conseil des gouverneurs 200613.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Céline Surette. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. Je ne vois aucune main donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

10.1.7 Programmes en physique

Président d'assemblée : Le 10.1.7, les programmes en physique. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Dans ce rapport où on parle des programmes en physique, on voit que les actions reliées à la gestion du programme ont été complétées. Il y a la révision de certains cours qui a été complétée également donc le travail à venir concerne encore une fois l'élaboration des résultats d'apprentissage de programmes, la première étape étant l'élaboration des résultats pour les cours. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en physique à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc Conseil des gouverneurs 200613.

Président d'assemblée : Merci beaucoup et c'est appuyé par Céline Surette. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je ne vois rien donc on va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.8 Programme de baccalauréat ès sciences multidisciplinaire

Président d'assemblée : Le 10.1.8, le programme de bacc ès sciences multidisciplinaire. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Ici on a un certain nombre d'actions qui ont été complétées concernant l'encadrement et la question de la création de mineures. On a jugé les mineures existantes comme étant suffisantes. Il y a la création d'un cours de 3 crédits qui est à l'étude et encore une fois, les résultats d'apprentissage de programmes qui sont à élaborer. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la résolution suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme de baccalauréat ès sciences multidisciplinaire à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme donc Conseil des gouverneurs 191217.

Président d'assemblée : Merci. Résolution appuyée par Céline Surette. Questions ou commentaires? Je ne vois rien donc on va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.9 Programme de gestion du loisir, sport et tourisme

Président d'assemblée : Le 10.1.9, programme en gestion de loisir, sport et tourisme. Mme Dawes.

Dawes : On a ici une série d'actions qui ont été déjà complétées concernant la gestion du programme. On peut noter la création de vidéos avec des personnes diplômées. Plusieurs actions de modifications mineures ont également été complétées alors le travail qui reste à faire encore une fois vous pouvez imaginer, concernent les résultats d'apprentissage de programmes. Puisqu'il s'agit d'un programme où on a des compétences professionnelles à développer, il y a la question de la grille des compétences qu'il faut intégrer avec les résultats d'apprentissage donc ça c'est un élément qu'on voit typiquement dans les programmes professionnels et on voit cet aspect-là ici également. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme en gestion du loisir, sport et tourisme à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme donc Conseil des gouverneurs 191217.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Olivier Clarisse. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Je vois deux mains, je sais pas si c'était pour appuyer ou si ce sont des questions. Natalie Carrier.

Carrier : C'est une vieille main.

Président d'assemblée : Parfait. Olivier Clarisse.

Clarisse : Moi c'est une nouvelle main, mais j'aurais dû laisser Natalie appuyer d'abord. Ma question est venue ici en tête et c'est une remarque. Je pense qu'il faut tout de même contextualiser le fait que dans tous les programmes on va voir des RAG et des RAT parce qu'on va recevoir les lignes directrices en tant qu'unités pour bien rédiger. C'est quasiment là ici ou c'est en cours parce que la vision qu'on peut avoir c'est oh-la-la, il y a une personne qui est à jour dans ses RAG et ses RAT ou très peu d'unités, mais dans le sens où ça pris du temps pour qu'on obtienne des informations adéquates. C'était un beau travail d'élaboration, mais c'est tout à fait normal qu'on retrouve à ce stade-ci ces recommandations communes à tous les programmes. Je voudrais qu'on y pense et plutôt que dire il manque encore ces RAG et ces RAT, c'est normal c'est dans le processus d'écriture actuel.

Président d'assemblée : Merci pour ce commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Parfait. On va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.10 Programme de baccalauréat en sciences de kinésiologie

Président d'assemblée : Le 10.1.10, programme de baccalauréat en sciences de kinésiologie. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Encore une fois, on a une série d'actions qui sont déjà complétées, notamment un plan de recherche pour le programme. Le travail qui reste à faire porte sur les normes professionnelles et les compétences qu'il faut aligner avec les résultats d'apprentissage généraux dans les cours et ensuite élaborer les résultats d'apprentissage de programmes. Comme on vient de souligner, cette question est pertinente pour tous les programmes et quand les recommandations sont indiquées en bleu, ce sont des éléments qui se sont ajoutés depuis l'évaluation du programme, c'est-à-dire depuis l'adoption des recommandations. Ce sont des éléments qui se sont ajoutés récemment à cause de la demande de la CESP. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme de baccalauréat en sciences de kinésiologie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme donc Conseil des gouverneurs 211205.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Natalie Carrier. Questions ou commentaires? Natalie Carrier.

Carrier : Ça serait juste concernant la banque de cours. Le comité indique maintient du statut quo, mais je sais pas exactement qu'est-ce que ça veut dire.

Dawes : La recommandation était de réévaluer les stages pour voir si les stages pourraient être facultatifs et limités à certaines personnes étudiantes selon un certain critère. Le programme a choisi de ne pas limiter les stages à un certain sous-groupe de la population étudiante. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Sinon, on va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.11 Programme de baccalauréat ès arts en psychologie

Président d'assemblée : Le 10.1.11, programme de baccalauréat ès arts en psychologie. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Encore une fois, un programme où plusieurs actions sont déjà complétées, notamment concernant la banque de cours et les actions qui s'ajoutent portent sur les résultats d'apprentissage dans les cours et au niveau du programme. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme de baccalauréat ès arts en psychologie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme donc Conseil des gouverneurs 200613.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Appuyé par Natalie Carrier. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

10.1.12 Programmes de maîtrise et de doctorat en psychologie

Président d'assemblée : C'est bel et bien le dernier cette fois ci, le 10.1.12, les programmes de maîtrise et de doctorat en psychologie. Mme Dawes.

Dawes : Merci. On a une série d'actions qui sont complétées. Le travail qui reste à faire concerne les résultats d'apprentissage de programmes. Merci.

VRER : Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes de maîtrise et doctorat en psychologie à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes donc Conseil des gouverneurs 200613.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est appuyé par Natalie Carrier. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Olivier Clarisse, on vous écoute.

Clarisse : Je vais peut-être aller sur les mentions de maintien du statut quo, en fait c'est une réponse du Comité d'assurance de la qualité qui dit en fait on accepte les arguments, mais si on accepte des arguments de l'unité, pourquoi pas faire compléter même si rien n'a changé. Je vois que les réponses dans les deux cas elles sont sans équivoque, c'est un refus de vous garder plus loin et de conserver les habitudes, mais quand on dit maintien du statut quo c'est vrai que c'est informatif dans le sens où la demande n'a pas été complétée, mais le dossier en tant que tel est complété de la part de l'unité et accepté par la CAC.

Dawes : Je voudrais juste mentionner qu'étant donné que c'est un nouveau comité et on est en train de développer notre fonctionnement, une des choses qu'on va faire dans la prochaine année c'est de revoir la terminologie qu'on utilise dans ces rapports pour voir s'il y a des précisions des meilleures façons d'exprimer certaines choses et des distinctions qu'on peut faire, par exemple les actions qui doivent être faites en continu versus une action qui est ponctuelle et qui peut être complétée dans ce sens-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci pour cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Je n'en vois pas donc je propose qu'on passe au vote et encore une fois si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité. Avant de passer au point 11, je vais proposer qu'on prenne une petite pause de dix minutes. Il est 15 h 05, on va reprendre à 15 h 15 donc dix minutes. Merci.

PAUSE

11. Rapport du comité des programmes de 1^{er} cycle

11.1 Lignes directrices pour la rédaction des résultats d'apprentissage (porteur du dossier : F. Bourgoin)

Président d'assemblée : Nous allons recommencer et nous sommes au point 11, Comité des programmes de 1^{er} cycle, il y a deux points donc le 11.1, les lignes directrices pour la rédaction des résultats d'apprentissage et je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Comme vous le savez, je pense c'était au printemps dernier le Sénat académique a adopté qu'on change un peu notre nomenclature d'objectifs d'apprentissage vers un résultat d'apprentissage puis un petit peu pour faire suite à la discussion qu'on a eue avec l'évaluation des programmes concernant les résultats d'apprentissage de programmes, on est en chantier présentement dans cette nouvelle façon d'approcher nos programmes puis nos cours puis il y a quand même tout un chantier qui est en cours tout de suite, Elizabeth en a fait allusion tout à l'heure puis on va faire appel au nouveau Centre d'excellence en pédagogie universitaire pour accompagner les unités dans cet exercice-là. Peut-être comme première étape au niveau du Comité des programmes, on a adopté à notre dernière réunion des lignes directrices pour la rédaction des résultats d'apprentissage. On était choyé au Comité des programmes d'avoir l'expertise de Francis Bourgoin, étudiant au doctorat en sciences de l'éducation, et également on a Monique Levesque qui siège depuis plusieurs années au CPR qui ont cette expertise-là. Je vais céder la parole à Francis qui va vous présenter un peu les lignes directrices et ces lignes directrices-là seront également sur notre nouvelle plateforme informatisée

pour la soumission des projets de création et modification de cours et de programmes. Puis comme j'ai mentionné, il y aura d'autres outils aussi qui pourront aider les unités dans le développement des résultats d'apprentissage donc je vais laisser la parole à Francis.

Bourgoin : Merci beaucoup Gilles. Comme Gilles a mentionné, essentiellement on continue le processus qu'on a entamé par rapport à l'arrimage de nos pratiques avec qu'est-ce qu'on a dans la documentation. Ce qu'on présente devant vous ce qui a été adopté par le Comité des programmes de 1^{er} cycle, c'est essentiellement une version condensée du document de Jean-François Richard qui avait rédigé à la CESP sur laquelle le Comité des programmes se base déjà, mais également une version mise à jour un peu selon les pratiques du Comité des programmes et selon les recommandations d'un comité ad hoc qui était composé par Monique Levesque et moi-même sur la question des résultats d'apprentissage. On publie ces lignes directrices-là d'une première part pour mettre sur papier et cadrer beaucoup mieux qu'est-ce que le Comité des programmes fait dans son évaluation des résultats d'apprentissage, mais également pour informer les unités académiques à quoi on va s'attendre et sur quels principes on va se baser parce qu'une chose qu'on remarquait souvent surtout lorsque je travaillais avec le registrariat c'est que les unités savaient pas nécessairement qu'est-ce qu'on cherchait parce que les questions de rédaction des résultats d'apprentissage c'était pas clair pour tout le monde. Avec ces lignes directrices-là on cherche un peu à régler ce problème-là à informer dès le départ de comment on veut que les résultats d'apprentissage soient rédigés, comme ça on pourrait éviter de la frustration et des aller-retours entre les unités et le registrariat et le Comité des programmes sur ces questions-là. Donc essentiellement, vous avez le document dans la plateforme DiliTrust, on y définit le concept de résultats d'apprentissage comme une compétence à atteindre, une connaissance, une habilité à développer et on le distingue vraiment du concept d'activité d'apprentissage donc c'est vraiment quelque chose que la personne étudiante devrait être capable de faire soit à la fin d'un cours ou à la fin d'un programme dans le cadre des résultats d'apprentissage généraux de programmes. Par la suite, on fait un peu une distinction entre les trois types de résultats d'apprentissage donc les résultats d'apprentissage de programmes que le nouveau concept qu'on est en train de développer avec les unités sont appelés à rédiger. Les résultats d'apprentissage des niveaux de cours qui remplacent les objectifs généraux où est-ce qu'on parle des finalités d'un cours et les résultats d'apprentissage spécifiques. Il y a une petite coquille qui m'a été soulignée par la secrétaire générale dans le document, l'acronyme devrait être RAS et pas RAP pour les résultats d'apprentissage spécifiques. Donc à ce niveau-là, c'est un peu la formulation sous la forme observable et mesurable des résultats d'apprentissage qui sont rédigés par les membres responsables des cours, les professeurs et professeures. On indique ensuite dans le document un peu les principes généraux de rédaction sur lequel le comité va se baser et observer. Comme d'habitude, on maintient que la taxonomie cognitive de Bloom est privilégiée étant donné que la majorité de nos apprentissages se font de façon cognitive. Cependant, on ajoute une nouvelle ouverture qui n'était pas présente avant dans nos lignes ou dans l'orientation qui est l'ouverture face aux taxonomies du domaine affectif et un petit commentaire, dans ce cas-ci Pratt, Well, Bloom & Macia et Arrow étant donné que lorsque le comité ad hoc s'est penché sur la question, on a constaté que dans certains programmes il y a de l'évaluation qui se faisait dans ces deux domaines-là, par exemple les programmes d'éducation physique ou de kiné où est-ce qu'on a des évaluations du domaine psychomoteur ou on peut penser aux stages également où est-ce qu'on va se retrouver beaucoup dans le domaine affectif. C'est important cependant que les choix terminologiques se font sur une réserve d'une cohérence pédagogique. C'est pas des listes d'épicerie où est-ce qu'on doit choisir les mots qu'on aime le plus dans nos résultats d'apprentissage, faut qu'on ait une cohérence entre le domaine d'évaluation et l'évaluation en tant que telle. Donc si je choisis un domaine affectif, je devrais pas nécessairement le faire sous forme papier-crayon, c'est un autre type d'évaluation qui doit se faire et même chose pour le psychomoteur. On établit également qu'on s'attend que les résultats d'apprentissage généraux d'un cours soient congruents avec le degré de difficulté du cours et les tâches évaluatives. S'il y a un cours de niveau 4000, on devrait pas uniquement avoir des verbes du niveau connaître et comprendre qui est une situation qu'on a constaté dans le passé et qu'on vise un peu à régler par ces lignes directrices-là. Il peut y en avoir certainement, mais on s'attend à avoir un niveau plus complexe de certains résultats d'apprentissage dans ces cours-là. Et finalement, on précise que les résultats d'apprentissage doivent être applicables en-dehors du cours donc ça revient un peu à la distinction que je parlais avec activités d'apprentissage donc c'est une compétence qui est transmissible et pas juste quelque chose qui se fait en salle de classe. Par la suite, c'est un peu de la formalité. On présente la forme de présentation des résultats, on donne quelques exemples et on donne une grille de références pour chacune des taxonomies. Il faut noter que ces grilles-là ne sont pas exhaustives, il y a d'autres verbes qui peuvent être acceptés, il y a d'autres grilles qui existent, mais on voulait au moins mettre une grille pour chacune pour donner une référence lorsque les unités seront dans la rédaction d'objectifs, de résultats d'apprentissage et qu'ils soient généraux, spécifiques ou de programmes. Donc ça fait un peu le tour des lignes directrices et ce qu'on a créé pour le Comité des programmes.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup M. Bourgoin. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur les lignes directrices? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci beaucoup Sénateur Bourgoin puis j'ai vraiment apprécié aussi votre présentation formation aux journées de formation sur, je ne sais plus comment on les prononce. Je m'excuse si je m'emboue ici. Il me semble que vous aviez mentionné lors de ces journées-là qu'il fallait faire un choix au niveau de la taxonomie, on pouvait pas mélanger les taxonomies ici et est-ce que je me trompe et si je me trompe pas, je pense que cette idée manque dans les lignes directrices actuelles où j'arrive pas à le voir en tant que tel que c'est recommandé si on fait le choix avec une taxonomie pour un cours, il faut garder cette taxonomie pour tout ce cours.

Bourgoin : On doit faire un choix taxonomique par rapport à un domaine. Cependant, on pourrait avoir différents domaines qui interviennent dans un même cours donc à ce moment-là, on pourrait avoir une partie de nos évaluations qui sont du domaine cognitif et une partie de nos évaluations qui sont du domaine socioaffectif. Ça c'est possible. Cependant, on devrait pas commencer à utiliser deux taxonomies différentes du domaine socioaffectif et c'est pour ça que les lignes directrices en recommandent une pour chacune pour que ce choix-là soit fait un peu. Cependant, une ligne qu'on a ajouté qui a été suggéré par le Comité des programmes c'est que si une unité voudrait utiliser une taxonomie différente pour la construction de son programme au complet, on serait ouvert à ceci tant qu'elle est bien présentée au Comité des programmes et qu'elle est approuvée préalablement au Comité des programmes.

Clarisse : Merci beaucoup pour ces clarifications.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Gérard Poitras.

Poitras : J'en profite pour remercier le sénateur Bourgoin pour le beau travail. C'est un document qui est très simple à utiliser, concis, court que les gens vont apprécier. Il va directement au besoin recherché de nos professeurs donc j'en profite de le remercier pour ce travail-là.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Parfait. Merci encore M. Bourgoin pour ce document qui sera sans doute très très utile. Merci.

11.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Ça nous amène au 11.2, les résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains le document qui donne les résolutions qui sont transmises pour information au Sénat. C'est les résolutions qui ont été prises lors de notre réunion du 13 septembre. Essentiellement, on a parlé du guide sur les RAPÉ, également les lignes rédactrices la rédaction des résultats d'apprentissage qu'on vient de discuter avec Francis. Ensuite il y a eu des modifications au B.Sc. spécialisation biologie. C'est ça monsieur le président donc s'il y a des questions, je pourrais les répondre.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions? Je ne vois rien.

12. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : On passe au point 12, la destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes. Il va falloir qu'on propose et qu'on appuie la destruction des fichiers Excel. Proposé par Jeanne Godin et appuyé par Sylvie Morin. Ça sera un vote à main levée, encore une fois si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

14. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 14, affaires nouvelles. De notre côté nous n'avons rien à signaler madame la secrétaire générale? Non, parfait.

15. Prochaine réunion : le vendredi 1^{er} novembre à 9 h en présentiel

Président d'assemblée : Le point 15, c'est un rappel de la prochaine réunion ordinaire du Sénat académique aura lieu vendredi le 1^{er} novembre à 9 h en présentiel au campus de Moncton.

16. Clôture

Président d'assemblée : Et voilà, ça nous amène au point 16, la clôture de la séance. Merci beaucoup et puis je vous souhaite une très belle fin de semaine. Bonne fin de journée. Au revoir.